



## Honoraires de Transaction

Montant du Prix de vente	Mandat Exclusif (Honoraires TTC)	Mandat simple (Honoraires TTC)
Inférieur à 50 000 <sup>€</sup>	Forfait à 4 000 <sup>€</sup>	Forfait à 5 000 <sup>€</sup>
Entre 50 001 <sup>€</sup> et 100 000 <sup>€</sup>	8%	9%
Entre 100 001 <sup>€</sup> et 150 000 <sup>€</sup>	7%	8%
Entre 150 001 <sup>€</sup> et 200 000 <sup>€</sup>	6%	7%
Entre 200 001 <sup>€</sup> et 300 000 <sup>€</sup>	5%	6%
Entre 300 001 <sup>€</sup> et 450 000 <sup>€</sup>	4%	5%
Supérieur à 450 001 <sup>€</sup>	3,5%	4,5%



**Pour tout MANDAT EXCLUSIF**

### Prestations offertes :

- Reportage photo HDR
- Visite virtuelle 360°
- Espace client dédié (agenda, statistiques, compte-rendu de visite)
- Accompagnement personnalisé
- Diagnostics remboursés lors de la signature définitive
- Pack web (Se Loger, Paruvenu, Bien Ici, Logicimmo, Le Bon Coin)
- Emplacement privilégié en vitrine
- Aide personnalisée dans les démarches administratives

- Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique
- Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnels : succession ou surendettement.
- AUCUN HONORAIRE ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.
- Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

## Honoraires de Location & Gestion

Location à usage d'habitation principale	
<b>Visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail TTC (Soumis à la loi du 6 Juillet 89, Art. 5)</b>	
Honoraires à la charge du bailleur	10,09 <sup>€</sup> par m <sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue)
Honoraires à la charge du locataire	10,09 <sup>€</sup> par m <sup>2</sup> de surface habitable (zone tendue)
<b>Établissement d'état des lieux (TTC) supplément logement meublé 100<sup>€</sup></b>	
Part bailleur	3,03 <sup>€</sup> par m <sup>2</sup> de surface habitable
Part locataire	3,03 <sup>€</sup> par m <sup>2</sup> de surface habitable

Location Parking, Garage (TTC)	
Honoraires de location, appliqués au preneur et au bailleur	150 <sup>€</sup> TTC
Location local professionnel ou commercial (visites, constitution du dossier, bail)	
Honoraires de location à la charge exclusive du preneur	30% du loyer annuel HT
Gestion locative	
Honoraires de gestion constante (calculé sur les encaissements)	6% TTC
Garantie loyer impayé protection juridique et dégradations immobilières (indemnisation sous 24h)	2,9% TTC
Représentation assemblée générale	200 <sup>€</sup> TTC
Frais de rejet de prélèvement	48 <sup>€</sup> TTC
Etablissement et envoi d'avis d'échéance par courrier	2,5 <sup>€</sup> TTC

Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Juin 2026